

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 17/07/2023

**OBJET : Prise en charge de l'entretien de la tombe du Docteur GAUDENS**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 22**

**Nombre d'exprimés : 29**

**Date convocation 11/07/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le dix-sept juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Céline BABUS, Fabrice MORICHON, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Daniel POMERET

Marie-Hélène BERNARD à Nathalie HERAUD

Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Karim MOYENIN OUARDI à Fabrice MORICHON

Ludivine CHIERICI à Céline BABUS

Roseline MHARI AGOURRAME à Pascale ANTHOINE

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Max DURMARQUE est désigné secrétaire de séance.

Dans une délibération forte ancienne, le conseil municipal s'est engagé à entretenir à vie la tombe du Docteur GAUDENS, homme de biens décédé en 1951 qui a œuvré toute sa vie au sein de l'hospice de Anse.

Cet engagement avait été oublié avec le temps, c'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé il y a dix ans de ne s'engager que par période de dix ans.

Monsieur le Maire propose que le conseil se prononce à nouveau pour entretenir cette tombe pour une durée de dix ans.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **DECIDE** d'entretenir la tombe du Docteur GAUDENS, afin de lui rendre hommage jusqu'en 2033, à charge pour le futur conseil de se prononcer à nouveau.

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary, is written over the text 'Le secrétaire'.